



MAIRIE DE ROCHE LE PEYROUX

N° 12 - Août 2017

L'édito des élus

Rouchounes, Rouchoux,

Après des campagnes interminables marquées par les affaires, les 4 scrutins du printemps (présidentiels et législatifs) ont provoqué la destruction de notre paysage politique traditionnel. Le slogan « Changer les visages et les usages » (candidate députée des Hautes Pyrénées) résume parfaitement l'énorme demande de renouvellement exprimée par nos concitoyens. Cette vague de « dédagisme » qui avait pris forme avant l'élection d'Emmanuel MACRON s'est amplifiée à l'occasion des législatives pour balayer grand nombre de députés en place.

L'autre fait majeur des scrutins des législatives restera avant tout l'abstention record. Jamais sous la Ve République les électeurs ne se sont aussi peu mobilisés. Ce renoncement à voter ne doit pourtant pas nous faire oublier que voter est un devoir civique. Nous sommes tous, avec raison, très attachés au maintien et à la protection de nos droits. Nombreux sont celles et ceux dans le monde qui rêvent ou luttent en vue de posséder le droit de vote libre dont nous disposons. Aussi, nous aurions grand tort de le négliger : il est l'un des piliers de notre démocratie.

Le conseil municipal



DU PONT DE ROTABOURG A LA CROIX D'ANGLARS

✓ Nouvelles signalisations : Elles ont été mises en place au début de l'été :

- Aux Chaumettes : signalisation d'intersection et de priorité (Cédez le passage) au carrefour des VC n° 5 et n° 7

- A Rotabourg : panneaux de danger « Attention chevaux » sur la VC n° 2 au niveau du haras du Peyroux.



✓ Remplacement de l'épareuse : Livrée fin août elle vient remplacer l'ancien modèle qui depuis l'an dernier donnait des signes de fatigue après 23 années de service. De marque « GYRAMAX » cet équipement possède un rotor d'un mètre de largeur dont la portée horizontale est de 4,90 m.

Coût de l'épareuse: 18 000 € TTC. Au titre du programme « matériel spécifique pour l'entretien de la voirie » cette acquisition sera subventionnée à hauteur de 5 000 € par le Conseil Départemental de la Corrèze.



✓ Aménagement de la forêt domaniale de la Geneste : Ce massif forestier représente une superficie de 86,25 ha pour un périmètre de 14,17 kms. Il s'étend sur deux communes : Sainte Marie Lapanouze (75,05 ha) et Roche le Peyroux (11,20 ha). La forêt de la Geneste est propriété de l'Etat suite à un acte administratif en date du 23 novembre 1979, et à ce titre sa gestion est assurée par l'ONF. Le site Natura 2000 des « Gorges de la Dordogne » relevant de la Directive Oiseaux englobe 95 % de cette forêt. Cette dernière est issue d'enrénements entamés en 1970 et terminés par l'ONF en 1980, puis de la reconstitution des peuplements détruits par les tempêtes de 1982 et 1999.

La récolte de ces peuplements est entrée aujourd'hui dans sa phase définitive. Ainsi, l'ONF va devoir renouveler sur les 20 prochaines années (plan 2018-2037) au moins 42 % de la surface de la forêt. Toutes les étapes de cette gestion sur 20 ans ont été présentées en mairie par l'ONF le 8 août dernier.



CARNET ROSE

Il a tenu absolument à naître en Corrèze, d'où son arrivée anticipée :

- Marius, né le 25 août, fils de Gauthier RANDANNE et Laura ZANDECKI (domiciliés à Val Beneyte bas)

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et beaucoup de bonheur à notre futur gabarier.

✓ Retour sur les scrutins du printemps : Au lendemain des élections il est toujours intéressant de confronter les taux de participation de sa commune à ceux d'autres entités. Le tableau ci-dessous établit un comparatif de ces taux à l'échelon national, départemental et communal.

TAUX DE PARTICIPATION

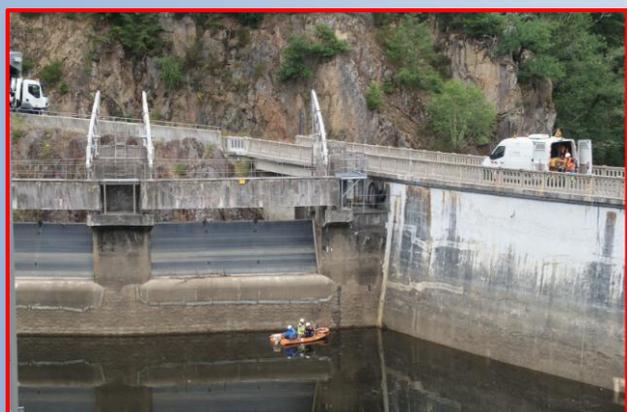
ÉLECTIONS	FRANCE	CORRÈZE	ROCHE LE PEYROUX
1 ^{er} tour présidentielles	77,77 %	81,49 %	82,98 %
2 ^e tour présidentielles	74,56 %	79,40 %	82,98 %
1 ^{er} tour législatives	48,71 %	57,24 %	67,02 %
2 ^e tour législatives	42,64 %	50,82 %	58,50 %

Deux enseignements sont à tirer de ces chiffres :

- La forte mobilisation des électeurs pour les présidentielles et inversement leur désintérêt pour les législatives (traduit par une abstention record au 2^e tour).
- Votre participation toujours supérieure à celle enregistrée aux deux autres échelons. Ce constat, identique lors de tous les scrutins, nous donne l'occasion de vous féliciter pour votre civisme électoral.

✓ Réfections sur la RD 20 : Certains tronçons de cette départementale, notamment sur la partie basse de la côte de Rotabourg, étaient nettement dégradés. La réfection de la couche de roulement s'est effectuée essentiellement sur ces sections au moyen d'un enduit superficiel tricouche. C'est le procédé d'entretien généralement utilisé sur les réseaux à faible et moyen trafic. Il consiste à répandre 3 couches de liants « noir » alternées avec des couches de granulats sur les surfaces à traiter. Cet enduit assure l'étanchéité de la chaussée tout en lui procurant une rugosité qui garantit la bonne adhérence des pneumatiques des véhicules.

✓ Travaux au barrage des Chaumettes : Afin de dresser le constat, obligatoire et périodique, de son niveau de sûreté le barrage a subi un ETC (Examen Technique Complet) au début de l'été. Supervisées par le Centre d'Ingénierie Hydraulique EDF de Brive, les opérations ont été réalisées par la société SUEZ. Elles ont permis d'inspecter les parties de l'ouvrage habituellement noyées ou difficilement accessibles sans moyens spéciaux (utilisation de caméras et d'un robot subaquatique). Ces interventions d'expertises ont nécessité la fermeture de la route passant sur le couronnement du barrage durant 15 jours.



SOIRÉE DU 13 JUILLET



PORTES OUVERTES A LA FERME DES CHAUMETTES



L'exploitation et une partie
des 70 chèvres alpines

Après un gros travail de remise en état des bâtiments, les nouveaux propriétaires, Loana et David ROQUES, ont désormais pris leur rythme de croisière. Leur production de fromages de chèvre fermiers au lait cru est très diversifiée : palets, crottins, briques, pti'chaume, chaume'tou et tomme de chèvre La ferme est ouverte du mercredi au vendredi de 13H à 17H. Pour les autres jours il est indispensable de prendre un rendez-vous. Le 25 juin, l'Amicale Rétro 15 (club cantalien de voitures anciennes) a fait étape à la chèvrerie dans le cadre de sa « Rando des fromages ». A cette occasion, une opération « portes ouvertes » a permis à nos chevriers de faire connaître les produits de leur ferme.



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC a été institué depuis le 1^{er} janvier sur le territoire de Haute Corrèze Communauté (à l'exception des communes de l'ancienne communauté de communes des Sources de la Creuse). Conformément à la réglementation, le SPANC gère toutes les demandes d'installation de filières individuelles, mais aussi les diagnostics des filières existantes et l'information auprès des usagers.

Pour les installations neuves deux types de diagnostic sont possibles :

- Diagnostic de conception (étude de faisabilité)
- Diagnostic de bonne exécution (conformité de mise en place de la filière)

Pour les installations existantes deux types de diagnostic sont également possibles :

- Diagnostic de l'existant (1^{er} passage sur l'installation)
- Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (vérifications périodiques du bon vieillissement de l'installation).

Le 5^e diagnostic est le diagnostic de vente. Depuis le 1^{er} janvier 2011 tout propriétaire-vendeur doit fournir au notaire, au moment de la signature de l'acte de vente, un rapport de visite du SPANC daté de moins de 3 ans. Sans ce document, qui est à joindre aux autres diagnostics immobiliers (électricité, gaz, plomb, amiante, etc...) la vente n'est pas envisageable. En cas de non-conformité une entente doit être trouvée entre le vendeur et l'acquéreur pour déterminer qui va financer les travaux de remise en conformité.

TARIFS 2017	Conception (avant travaux)	70 €
	Bonne exécution (après travaux)	70 €
	Diagnostic de l'existant (1 ^{ère} visite)	70 €
	Visite périodique	70 €
	Diagnostic de vente	80 €



La tarification ci-dessus a été approuvée lors du conseil communautaire du 18 mai à Bugeat. Sur les 86 votants, seulement 6 communes (dont la notre) n'ont pas validé ces propositions tarifaires. Pour rappel, la redevance appliquée jusqu'à fin 2016 sur le territoire de la CCGHD était de 25 € pour le diagnostic de l'existant et la visite périodique...

Enfin, la périodicité des contrôles a été établie comme suit :

- 5 ans pour les installations non conformes présentant des dangers pour les personnes et/ou des risques environnementaux, installations avec obligation de travaux sous 4 ans.
- 10 ans pour les installations conformes et non conformes ne présentant pas de danger pour la santé des personnes et/ou des risques environnementaux, installations avec travaux conseillés et obligatoires en cas de vente.

Contact : Haute Corrèze Communauté (05 55 95 35 38)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

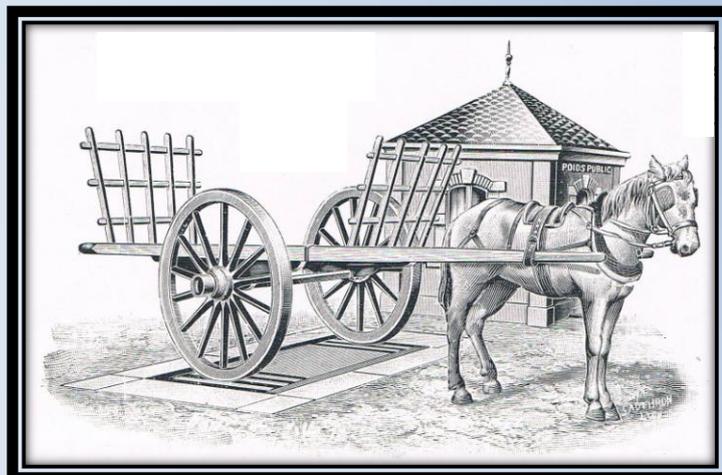
Nous avons différé la vidange de la lagune (prévue en 2016) afin de gérer l'urgence que constituait le traitement des charpentes à Val Beneyte. Ce projet de vidange a fait l'objet en début d'année d'un devis établi par Vidanges Corrésiennes. Malheureusement cette société nous a avisés peu de temps après qu'elle ne pouvait pas réaliser ces travaux car la station d'Ussel n'acceptait plus les boues issues des stations d'épuration. Un autre prestataire a été choisi: la société Terralys à Malemort (filiale de Suez). Fin mai, elle a effectué un prélèvement afin d'analyser les effluents et les résultats de ces analyses ont démontré que les boues étaient conformes à la réglementation en vigueur pour un compostage. La deuxième étape (vidange) sera effectuée à l'automne et consistera à évacuer les boues pour compostage vers la station la plus proche, en l'occurrence «Corrèze Amendement» à Palisse.



En relation avec cette vidange, nous avons constaté à l'arrivée des eaux usées dans notre lagune une forte augmentation de certains produits de consommation courante, en particulier les lingettes nettoyantes. Contrairement aux idées reçues et aux indications sur les étiquettes, dans plus de 90 % des cas les lingettes ne sont pas « biodégradables ». Elles ne doivent donc en aucun cas être jetées dans les toilettes au risque de se retrouver avec des canalisations bouchées, quel que soit votre système d'assainissement (individuel ou collectif). Les lingettes imprégnées simplifient peut-être la vie en matière d'entretien ménager et d'hygiène (argumentaire des fabricants) mais elles ne sont pas appropriées aux réseaux d'assainissement. Aussi, afin d'éviter les dysfonctionnements évoqués ci-dessus et les frais d'intervention d'un professionnel disposant d'un équipement spécifique pour l'hydrocurage, nous demandons impérativement aux habitants raccordés au réseau collectif d'adopter les bons réflexes en jetant tout simplement les produits à risque à la poubelle et non dans la cuvette des WC. Nous adressons bien entendu, sans vouloir faire de l'ingérence, les mêmes recommandations aux administrés disposant d'un assainissement individuel. Ces mesures de précaution relèvent du bon sens et nous comptons sur chacun d'entre vous pour les respecter.



PATRIMOINE COMMUNAL: LA BASCULE PUBLIQUE

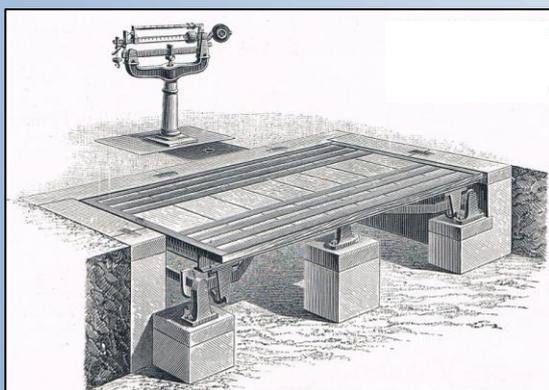


Restaurée en début d'année, notre bascule publique (ou poids public), fait partie du petit patrimoine bâti que malheureusement certaines communes ont choisi de ne pas conserver. L'histoire de ces poids publics, témoins de la vie rurale d'autrefois, est à l'origine liée à un impôt de notre pays : l'octroi. Cet impôt municipal constituait à taxer divers produits qui entraient dans les villes en fonction de leur poids. L'octroi (qui ne concernait que les villes de plus de 2000 habitants) fut supprimé en 1943. La bascule de notre village n'avait pas cette vocation de péage pour marchandises mais donnait une estimation précise de poids pour le bétail ou les céréales apportés par les agriculteurs de la commune. C'est certainement à la demande de ces derniers que la municipalité décide fin 1929 de faire construire un pont bascule.

Une commission (constituée de Mrs Cuisinier, Escurat et Roussel) est désignée pour la recherche de l'emplacement et du constructeur, puis la surveillance des futurs travaux de la bascule communale. Le lieu d'implantation est rapidement déterminé : terrain face à l'actuelle mairie. Pour l'attribution des travaux, trois établissements spécialisés sont sollicités et leurs offres soumises au vote des élus le 14 août 1932. Les établissements contactés sont les suivants :

- Maison DUCHESNE à Villeurbanne
- Maison DAVID à Brive
- Maison TRAYVOU à La Mulatière

Cette dernière se voit confier la fourniture et la construction d'un pont bascule de 6 tonnes (avec son appareillage) et de la fosse maçonnée destinée à le recevoir. Le montant des travaux s'élève à 12 763 francs.



LES USINES TRAYVOU

Joseph BERANGER fonda en 1827 à Lyon ses ateliers de fabrication d'instruments de pesage. En 1857, son gendre déplaça les établissements Catenot-Béranger à La Mulatière, à proximité de Lyon. En 1866, la veuve de Mr Catenot épousa Mr TRAYVOU qui prit la direction de la société et donna son nom à la marque des balances fabriquées dans ses établissements.

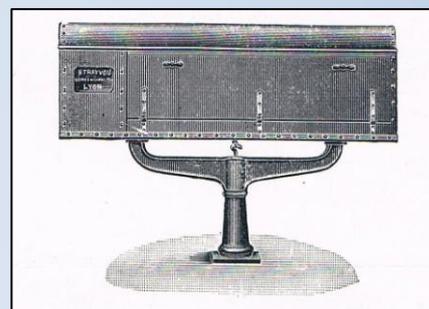


En octobre 1932 le matériel est acheminé par rail, à partir de Bordeaux où le fabricant possédait un dépôt avec ateliers, jusqu'en gare de Chirac. La dernière partie du convoi ferroviaire est assurée par le Tacot, puis la livraison sur notre commune effectuée par camion. Le matériel transporté en « kit » est réparti en 43 caisses pour un poids total de 1 948 kgs. Le délai pour l'exécution des travaux est fixé à 3 mois et le chantier est placé sous la surveillance d'un agent monteur des usines Trayvou. Ce pont bascule devra être vérifié et étalonné régulièrement au moyen des 50 poids de 20 kgs achetés. La personne affectée au pesage, le peseur municipal, est désignée par les élus communaux. Notre premier peseur officiel (début 1933) est Mr Delbast et le tarif appliqué à cette date est d'un Franc par pesée. Chaque pesée est attestée et validée par l'impression du poids sur un ticket (bon de pesage).



Au printemps 1933 la municipalité décide de faire poser une grille d'entourage autour du pont de pesage. Les travaux sont attribués à Mr Coudert, forgeron à Ligniac, pour un montant de 2 000 Francs. La réception des travaux a lieu le 17 décembre 1933 et le montant définitif des dépenses pour l'installation du pont bascule et l'aménagement des abords est arrêté à 15 777,73 Francs.

En septembre 1935, Mr Escurat, maire de l'époque, propose au conseil municipal la construction d'une cabine de pesage pour abriter les instruments de mesure. Ceux-ci ne sont en effet protégés que par un capot en tôle (voir illustration ci-contre). Le projet est adopté et la réalisation est confiée à Mr Chanteloube, charpentier à Ussel.



Notre bascule publique est utilisée jusqu'à la fin des années 60 et devient même gratuite en 1963. Par la suite son fonctionnement n'est que très ponctuel. Elle reprend exceptionnellement du service en juillet 2014 lors du comice agricole de Roche le Peyroux pour la pesée d'un taureau. A cette occasion tout le monde fut étonné par sa remarquable précision....





ZOOM SUR LES FINANCES LOCALES

En mai dernier, les services de l'Etat nous ont notifié les montants pour l'année 2017 du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) et de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Ces deux données concernent le budget annuel de fonctionnement.

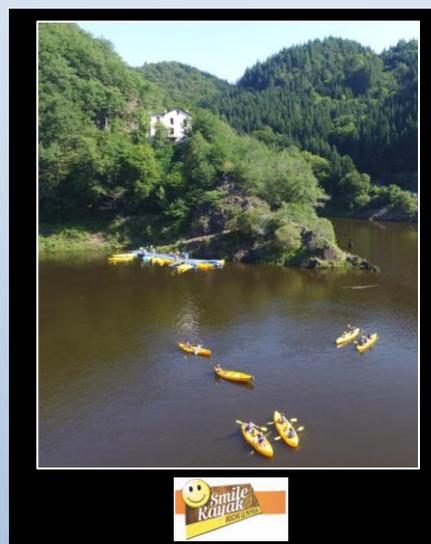
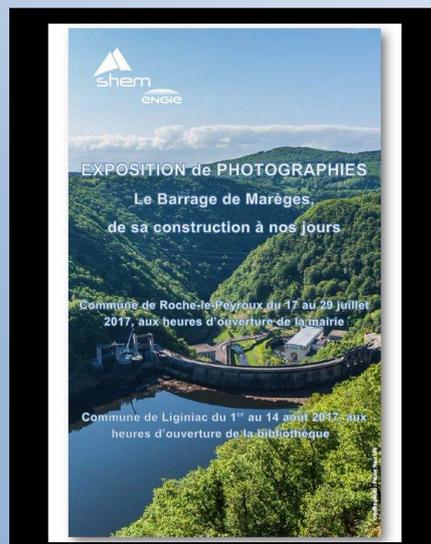
Le FPIC (dépenses), sous l'effet de la naissance de Haute Corrèze Communauté, est considérablement réduit. En effet, le montant prélevé est de 1 868 € (9 519 € en 2016) alors que nous avons inscrit au budget 13 500 €. Cette baisse exceptionnelle du FPIC ne va malheureusement pas perdurer puisque dès 2018 la contribution des communes devrait repartir à la hausse.

La DGF (recettes) est encore cette année en nette diminution : 10 914 € attribués (16 000 € en 2016). Lors de l'établissement du budget nous avons anticipé une baisse (14 000 € programmés) mais pas de cette ampleur. A titre indicatif, depuis le début de notre mandature, la DGF a chuté de 23 100 € à 10 914 € soit une perte de 12 186 €. Sur la même période et à l'échelon national cette dotation est passée de 40,12 milliards d'€ à 30,86 milliards d'€.

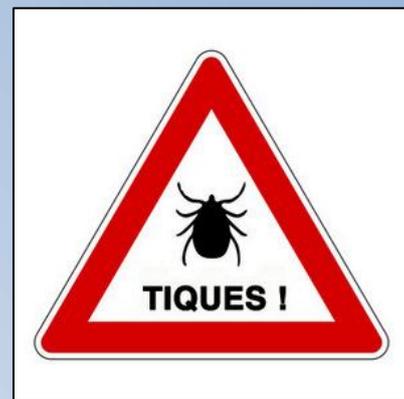
LA DORDOGNE EN TOILE DE FOND

Notre belle rivière Dordogne a été classée Réserve Mondiale de Biosphère par l'UNESCO en 2012. L'été qui se termine a offert la possibilité sur notre commune de l'appréhender et de mieux la connaître, ceci dans des registres différents :

- ❖ Hydroélectrique : expo photos (17 au 31 juillet) retraçant l'histoire du barrage de Marèges, de son édification entre 1930 et 1935 jusqu'à sa rénovation entamée en 2016 par la SHEM.
- ❖ Touristique : Laura et Gauthier ont redonné vie à la base nautique de Val Beneyte, point de départ pour une découverte en canoë des gorges de la Haute Dordogne.
- ❖ Historique : vidéoconférence du 25 juillet (animée par le Pays d'Art et d'Histoire) proposant un retour sur la vie structurée autour de la rivière (et ses gabarriers) jusqu'à l'épopée des barrages.



✓ Bestioles indésirables : De récentes études sont venues confirmer la recrudescence des tiques en Limousin. Deux raisons sont avancées pour justifier cette présence envahissante. La première est le réchauffement climatique car la tique craint les basses températures. La seconde est paradoxalement la nature riche et préservée qui constitue la force de la forêt limousine. Elle est en effet moins soumise que d'autres à l'impact des activités humaines utilisant pesticides et insecticides qui tuent les prédateurs naturels de la tique. Etre piqué n'implique pas forcément que l'on va contracter la maladie de Lyme, encore faut-il que la tique soit infectée et donc porteuse d'une bactérie spécifique la *Borrelia burgdorferi*. Il est difficile de savoir, quel est le pourcentage exact de tiques porteuses de la bactérie mais le constat reste tout de même sans appel : le nombre de cas de maladie de Lyme détectés en Limousin est en augmentation.



Parmi les autres petites bêtes qui peuvent gâcher un été, et plus encore, il y en a une qui s'est développée de manière significative en métropole : le moustique tigre. Ce dernier, originaire d'Asie, peut être porteur de virus comme la dengue, le chikungunya ou le zika. Il n'est pas encore implanté en Corrèze mais sa présence a été établie dans 33 départements dont un limitrophe, la Dordogne.



L'ARS (Agence Régionale de Santé) a mis en place sur notre territoire un dispositif de surveillance depuis le 1^{er} mai. Ce dispositif est principalement orienté, pour cette année 2017, vers la détection précoce de la présence du moustique ; pose de pièges pondoirs sur le secteur de Beaulieu et implication de la population (recueil de signalements de particuliers).

✓ Gîtes communaux : La cure de jouvence se poursuit sur leur aménagement intérieur. Les derniers travaux en date ont permis de refaire dans son intégralité la salle de bains du « Cantou », gîte situé derrière l'ancienne école. La baignoire a été remplacée par une douche italienne et la pièce entièrement carrelée (photo ci-contre).



En raison du succès de l'itinéraire de randonnée Bort/Argentat, il est à noter le nombre croissant de demandes d'hébergement pour des nuitées. Nous nous efforçons de répondre à ces demandes en fonction des disponibilités, mais il est évident que sur la période estivale les locations à la semaine restent prioritaires.



Cérémonie du 8 mai



Concert à l'église

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

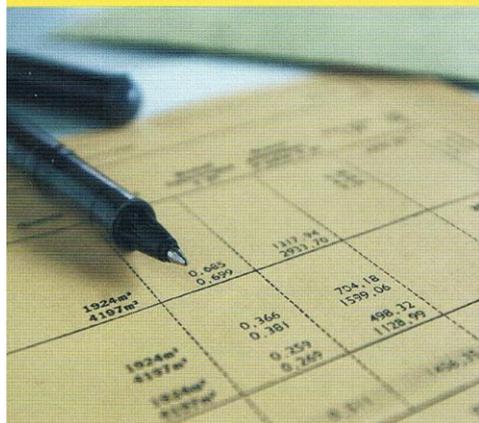
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2013, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de **3,89 € TTC/m³**.

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA.

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2016, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 266 M€ dont 225 M€ en provenance de la facture d'eau.



Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2016 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier sur le prix de l'eau.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2016 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2016 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- 7 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 120 000 EH (Equivalent Habitants).
- Plus de 3 300 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 139 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- 96 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les 3 autres captages (département des Deux-Sèvres) ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.
- 2 protocoles de renouvellement de plans d'actions territoriaux (PAT) ont été validés en 2016, permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (détermination des captages, des aires d'alimentation, mise en place des plans d'action).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- En 2016, plus de 80 % des investissements (ou études)

financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

- Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, les aides accordées par l'Agence en 2016 permettront la réduction de pollutions de plus de 2000 tonnes annuelles de Demande Chimique en Oxygène (DCO).
- L'année 2016 fut également marquée par la signature de l'accord-cadre conclu avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) pour une mise en conformité de 700 entreprises de peinture.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2016, 39 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 500 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 90 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique sur les cours d'eau (poissons, sédiments).

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 50 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain/rural.
- À l'international, 28 projets de solidarité ont été soutenus dans 16 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.